

UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS, DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE SUPERPHOSPHATES (1910-1933)

filiale de la [Société générale de mines d'Algérie-Tunisie \(Omnium\)](#)

CONSTITUTION

(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 mai 1910)

Union espagnole de Fabriques d'engrais, de Produits chimiques et de superphosphates, au capital de 7.500.000 (pouvant être porté à 20.000.000 de fr.) divisé en 75.000 actions de 100 fr., dont 3.500 d'apports attribuées avec 15.000 parts de fondateur sur les 30.000 créées à M. J.-H.-E. Baignères. Les 15 000 parts de surplus sont réparties entre les 75.000 actions à raison d'une part pour 5 actions. Obligations à émettre : jusqu'à concurrence de 10.000.000 de fr. — Siège social à Paris, 86, rue Saint-Lazare. — Conseil : MM. T. Ansbacher ¹, G. Bué, A. Juge, Ch. Michel et A. Sussmann. — Statuts déposés chez M^e Josset, notaire à Paris et publiés dans les *Petites Affiches* du 19 mai 1910.

OMNIUM D'ALGÉRIE-TUNISIE

(Cote de la Bourse et de la banque, 29 décembre 1910)

.....
Au cours de l'exercice, la société a participé avec plusieurs établissements et banques de Paris à la fondation de la Société l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates. Elle attend du développement de cette société, dont la prospérité paraît assurée, des avantages appréciables pour l'Omnium et qui produiront leur effet sur les exercices de l'avenir.

OMNIUM D'ALGÉRIE-TUNISIE

(Cote de la Bourse et de la banque, 26 décembre 1911)

.....
La participation de l'Omnium dans l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates est de date toute récente. La constitution de cette société s'est effectuée l'an dernier, sous les auspices de l'Omnium, de concert

¹ Théodore Ansbacher (Furst, Bavière, 1871-Auschwitz, 1944) : banquier à Paris, il abandonne rapidement la présidence de l'Union espagnole à Henri de Peyerimhoff, se contentant du titre de vice-président ; président de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium)(1913-1922). Voir [encadré](#).

avec la Banque de Paris [BPPB], dans le but d'assurer un débouché aux mines dans lesquelles l'Omnium possède des intérêts.

Henri de PEYERIMHOFF,
président (1912-1930)

Administrateur d'une cinquantaine de sociétés
Président de l'Union des mines (1923-1932). Voir [encadré](#).

Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques
et de superphosphates
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1912)

Cette société procédera, à partir du 27 juin, à l'émission de 15.000 obligations 5 % de 500 francs.

L'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, qui est au capital de 10 millions de francs, a été constituée le 6 mai 1910, sous les auspices de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium).

Elle a comme programme l'établissement en Espagne d'un ensemble d'usines capables de fabriquer annuellement un minimum de 100.000 tonnes de superphosphates, avec les quantités correspondantes d'engrais composés et, ultérieurement, de produits chimiques divers.

L'importation annuelle des superphosphates en Espagne, stimulée par un accroissement exceptionnellement rapide de la consommation, s'élevait dès 1910 à 237.000 tonnes. Elle a dépassé 250.000 tonnes en 1911. Elle constitue à la fois par ses chiffres et par ses points d'entrée une indication certaine des besoins locaux en même temps que la garantie indirecte des bénéfices d'une industrie installée rationnellement sur place.

Sous l'influence d'une direction habile et énergique, la société a mis à exécution, en moins de deux années d'existence, la plus grande partie de son programme.

Elle possède actuellement, en pleine marche, l'usine de Malaga, d'une capacité de production de 27.000 tonnes de superphosphate par an, l'usine d'Alicante, d'une capacité de production de 35.000 tonnes par an et elle vient de terminer l'usine de Séville, d'une capacité de 30.000 tonnes par an et préparée pour une production de 45.000 tonnes. Cette usine sera mise en marche dans quelques semaines.

Pour l'exercice 1912-1913 qui commencera le premier juillet, la production s'élèvera donc à 92.000 tonnes. De plus, la société a obtenu les autorisations administratives et a procédé à l'achat des terrains et des matériaux nécessaires à l'édification à Valence d'une quatrième usine, dont la capacité de production annuelle sera de 60.000 tonnes.

Après l'achèvement de l'usine de Valence, la Société sera donc à même de fournir 100.000 tonnes de superphosphate par année.

Les résultats obtenus dans les usines en exploitation sur les contrats de vente effectués et en cours de livraison ont pleinement justifié les prévisions des promoteurs

et cela malgré les tâtonnements et les retards inhérents à la mise en marche de toute affaire nouvelle, surtout en Espagne.

La tâche la plus ardue a donc été accomplie, puisque la société possède maintenant la parfaite expérience des choses et du pays et que ses formules de fabrication ne laissent plus de place à l'aléa ; on peut donc considérer que les bénéfices qu'elle réalise actuellement à Malaga et à Alicante peuvent être pris comme des minima qui seront facilement atteints dans l'usine plus importante encore de Valence.

Après la mise en exploitation de l'usine de Séville, la production sera de 90.000 tonnes devant donner un bénéfice industriel de 1 million de pesetas environ.

Le développement des cultures intensives, dans les régions favorisées de la Péninsule, concurremment à la transformation notoire et rapide des procédés agricoles ne laisse pas de doute sur l'avenir de l'industrie des engrais et particulièrement de la fabrication des superphosphates en Espagne.

On notera enfin que l'Union espagnole est fournie en phosphates par la Compagnie des phosphates de Constantine, amodiataire des gisements connus du Kouif, près de Tébesa, et comme elle, fondée par la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie. auprès de laquelle elles ont toujours trouvé les concours techniques et financiers utiles.

Les ventes de superphosphates se faisant à très long terme et la fabrication ne chômant pas, l'industrie des superphosphates doit disposer de capitaux libres importants. C'est, pour s'assurer la majeure partie de ces capitaux que la société réalise la présente émission.

Le conseil d'administration de la société est actuellement composé de : MM. de Peyerimhoff de Fontenelle, président, maître de requêtes honoraire au Conseil d'État, président de la Compagnie des Phosphates de Constantine, administrateur de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) ; Th. Ansbacher, vice-président, administrateur de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) et vice-président de la Compagnie des phosphates de Constantine ; A. de Aznar, armateur, administrateur délégué de la Compagnie de la Sierra Minera ; G. Bue ; Génébrias de Fredaigue ², administrateur de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) et de la Compagnie des phosphates de Constantine ; A[bel] Juge, administrateur de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) et de la Compagnie des phosphates de Constantine, et A. Sussmann, banquier.

Le directeur général est M. Louis de Maniquet-Vaubert ³, directeur général de la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) et de la Compagnie des phosphates de Constantine.

Le prix d'émission des obligations, dont le conseil vient de décider la création est, nous l'avons dit, de 480 francs par obligation de 500 francs, payables à raison de 100 francs en souscrivant et 380 francs à la répartition. Les demandes seront reçues du 27 juin au 5 juillet, au siège social, 86, rue Saint-Lazare, Paris, à la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie, 88, rue Saint-Lazare, et à la Compagnie Algérienne, 22, rue Louis-le-Grand, et dans ses agences.

Ces obligations seront productives d'un intérêt annuel de 25 francs, payable par semestre, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année. Elles seront remboursables en quarante ans, au pair, par voie de tirages annuels, à partir de 1914 ou par rachats en Bourse au-dessous du pair.

Les tirages d'amortissement se feront à partir du 1^{er} avril 1914 et le remboursement des titres aura lieu le 1^{er} juin suivant. La Société se réserve la faculté de remboursement anticipé, à partir de l'année 1918, au pair, et avec un préavis de six mois.

² Georges Génébrias de Fredaigue (Nouic, Haute-Vienne, 1857-Paris, 1919) : il gravit les échelons à la Société générale, d'inspecteur (1882) à administrateur (1909). Son représentant au conseil de nombreuses sociétés dont le Chemin de fer Damas-Hamah et prolongements (président). Voir [encadré](#).

³ Louis de Maniquet-Vaubert (1875-1932) : directeur général de la Société générale des mines d'Algérie-Tunisie (Omnium). Voir [encadré](#).

Ces obligations seront garanties par l'ensemble des biens de la société qui s'engage, d'autre part, à ne pas admettre, dans l'avenir, d'obligations jouissant de garanties spéciales dont les droits primeraient ceux des titres faisant partie de l'émission.

Les publications légales ont été faites au *Bulletin d'annonces légales annexé au Journal officiel* des 3 avril 1911 et 17 et 24 juin 1912.

Publications relatives aux émissions et introductions

Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques
et de superphosphates

Société française au capital de 10 millions de francs,
divisé en 100.000 actions de 100 fr., dont 3.500 d'apport.

Siège à Paris, 86, rue Saint-Lazare
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 31 juillet 1912)

Notice sur la constitution

M. [Charles] Michel, administrateur délégué de l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, demeurant à Paris, 86, rue Saint-Lazare, a, pour se conformer à la loi du 20 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 3 avril 1911, une notice sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 90 années, à dater du 6 mai 1910 et ayant pour objet principal la fabrication, le commerce, l'achat et la vente de tous produits chimiques et engrais de quelque nature que ce soit, l'exploitation de toutes mines ou carrières, le traitement de tous minerais, la recherche, l'achat, la vente et l'exploitation des gisements de minerais quelconques et plus spécialement de ceux situés en Espagne et en Portugal.

Cette notice mentionne qu'il a été créé 30.000 parts de fondateur, dont 15.000 ont été remises aux fondateurs et 15.000 aux souscripteurs. Ces parts ont droit à 30 % des bénéfices après prélèvement de 5 % à la réserve légale, de 5 % de dividende aux actions et de 10 % du solde aux administrateurs. Le reste est attribué aux actions.

La notice indique ensuite que chaque année, dans le courant du deuxième semestre, il se tient une assemblée générale, qui est convoquée par avis inséré dans un journal d'annonces légales de Paris, 20 jours au moins à l'avance.

Une notice complémentaire insérée dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés financières* du 17 juin 1912, sous la signature de M. Th. Ansbacher, fait savoir que le conseil d'administration, conformément à l'article 27 des statuts, a décidé la création de 15.000 obligations de 500 fr., 5 %, amortissables en 40 ans, à partir de 1914, avec faculté de remboursement anticipé à partir de 1918. Ces obligations sont gagées par la totalité des biens de la société.

Le bilan au 30 juin 1911, publié dans la deuxième notice, est le suivant :

ACTIF	
Versements à apport. sur actions	1.875 000 00
Caisse et banques	2.422.196 26
Usines et dépôts	5.578.902 47
Débiteurs divers	93.965 19
Comptes d'ordre :	

Cautionnement des administrat.	400.000 00
Pertes et profits :	
Intérêt et change	33.661 66
Frais généraux d'administration	90 498 86
Timbre	2 868 96
	<u>10.497.693 40</u>
PASSIF	
Capital	10.000.000 00
Créditeurs divers	97.093 40
Comptes d'ordre :	
Cautionnement des administrat.	400.000 00
	<u>10.497.093 40</u>

Une troisième insertion complémentaire faite au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 24 juin 1912, fait connaître que suivant délibération du conseil d'administration du 25 janvier 1911 et en conformité de l'article 6 des statuts, le capital a été porté de 7.500.000 à 10.000.000 de francs par la création de 25.000 actions d'espèces de 100 francs entièrement libérées.

Les statuts de l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, déposés chez M^e Josset, notaire à Paris, ont été publiés dans les *Petites Affiches* du 19 mai 1910.

Ils font savoir, notamment (art. 6) que le conseil d'administration est autorisé à porter le capital à 20 millions de francs ; (art. 7) que M. Baignières, fondateur, a reçu 3.500 actions et 15.000 parts de fondateur ; (art. 20) que les 15.000 autres parts de fondateur ont été réparties entre les souscripteurs, à raison de 1 part pour 5 actions ; (art 27) que le conseil est autorisé à créer jusqu'à concurrence de 10 millions de francs d'obligations ; (art. 40) qu'à l'assemblée générale tout porteur de 100 actions a droit à une voix ; (art. 44) que l'exercice social commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin.

Le conseil d'administration comprend de 3 à 12 membres. Actuellement, il est composé de MM. de Peyerimhoff de Fontenelle, président ; Th. Ansbacher, vice-président ; A. de Aznar, G. Bue, Génébrias de Fredaigue, A. Juge, A. Sussmann, administrateurs, et L. de Maniquet-Vauberet, directeur général. (N. D. L. R.)

Les obligations de l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates, seront mentionnées, à partir du 1^{er} août 1912, dans nos tableaux des valeurs se négociant en banque au comptant.

OMNIUM D'ALGÉRIE-TUNISIE
(Cote de la Bourse et de la banque, 7 janvier 1915)

.....
Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates a pu assurer à sa clientèle la livraison des approvisionnements qu'elle

avait fabriqués avant la guerre. La guerre a apporté à ces exploitations des perturbations graves. Les exploitations ont été arrêtées dans les premiers jours d'août par la mobilisation du personnel, par la fermeture des marchés d'exportation et par le moratorium.

LE PORTEFEUILLE FRANÇAIS ET LA GUERRE Petites études financières

Union espagnole de fabriques d'engrais et produits chimiques (Cote de la Bourse et de la banque, 30 octobre 1917)

Les valeurs de produits chimiques ont bénéficié depuis deux ans d'un mouvement en avant, très large pour la plupart d'entre elles. Cela tient surtout à ce qu'elles travaillent à pleine capacité pour la Défense Nationale et qu'elles fabriquent des explosifs ou des produits pharmaceutiques. On peut même craindre que cette activité ne fléchisse considérablement dès la fin des hostilités et que de difficiles problèmes se posent pour nombre d'affaires.

Il en est d'autres que leur objet plus spécial, notamment la fabrication des engrais nécessaires à la mise en valeur du sol, met à l'abri de ces à coups. C'est le cas de l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates. Cette société a été constituée en 1910, sous les auspices de l'Omnium des Mines d'Algérie-Tunisie avec pour objet la fabrication, le commerce, l'achat et la vente de tous produits chimiques et engrais; l'exploitation de mines, carrières, traitement de tous minerais, la recherche, l'achat, la vente et l'exploitation des gisements de minerais quelconques, plus spécialement de ceux situés en Espagne et en Portugal.

Le capital primitif fut fixé à 7.500.000 fr. en 75.000 actions de 100 fr. sur lesquelles 5.500 ont été attribuées entièrement libérées aux apporteurs en même temps que 15.000 parts de fondateur sur les 30.000 parts créées, les 15.000 de surplus ayant été remises aux actionnaires d'origine à raison de une part pour cinq actions.

En 1911, le capital fut porté à 10 millions de francs par la création de 25.000 actions nouvelles, portant le nombre des actions à 100.000. .

La société a émis en 1912 un emprunt obligataire de 7.500.000 fr. en obligations 5 % de 500 fr., ce qui porte le total des capitaux engagés à 17 1/2 millions de francs, sans compter les réserves libres.

L'entreprise s'adonne surtout à la fabrication des superphosphates qui s'obtiennent par un mélange de phosphate de chaux et d'acide sulfurique.

Les dirigeants de la société ont conçu un programme d'exploitation sur des bases très larges de manière à établir un puissant organisme industriel et commercial. Ils ont tablé sur cette donnée que l'importation des superphosphates en Espagne dépasse 250.000 tonnes annuellement et qu'elle ne fait que tendre à s'accroître ; aussi ont-ils créé un ensemble d'usines capables de fabriquer 150.000 tonnes par an. En fait, avec l'organisation actuelle, la capacité totale de fabrication atteint 167.500 tonnes, de sorte que la société n'en aura que plus d'élasticité pour répondre aux conditions variables du marché.

Les usines de la société sont réparties en quatre groupes : celle de Malaga d'une capacité de 33.000 tonnes, celle d'Alicante de 37.500 tonnes, celle de Séville, de 42.000 tonnes et celle de Valence de 55.000. Cette dernière, la plus importante des trois, a été munie de tous les perfectionnements recommandés par l'expérience ; elle a été mise en marche avec plein succès à la fin de 1913. Quant à l'usine de Malaga,

reprise à la Compagnie ibérique des superphosphates⁴, elle a été considérablement améliorée : les fours anciens notamment ont été successivement remplacés par des fours du type perfectionné adopté dans les autres usines, sa capacité de production a été accrue par l'adjonction d'un four, le décaillage automatique réduisant la main-d'œuvre au minimum y a été installé, les caves à superphosphates ont été agrandies et des ateliers de lixiviation de résidus de pyrites pour la récupération du cuivre y ont été installés comme dans les autres usines.

Pour assurer l'alimentation des usines, l'Union espagnole a passé des contrats de livraison avec la Société des Phosphates de Constantine, au capital de 10 millions, dont l'Omnium d'Algérie-Tunisie possède la plupart des titres. Cette société est, d'ailleurs, l'un des plus importants producteurs de phosphates de l'Algérie ; son extraction doit atteindre près d'un demi-million de tonnes annuellement.

Les résultats obtenus par la société au cours des quatre derniers exercices sont les suivants :

Exercices	Bénéfices	Pertes	Divid. p act.	Divid. p part
1912-13	115.997	—	—	—
1914	—	650.681	—	—
1915	812.061	—	—	—
1916	3 861.310		15	14 28

Comme on le voit, l'exercice 1914 a été affecté par la guerre puisqu'il s'est soldé par une perte de 650.000 fr. qui a absorbé, pour son amortissement, la majeure partie des bénéfices de l'exercice 1915.

Au moment où a éclaté la guerre, la société allait entrer dans la période rémunératrice, mais la difficulté des moyens de transports, la hausse des frets, l'arrêt des usines ont retardé jusqu'à l'exercice 1916 la répartition d'un dividende.

Pour l'exercice écoulé, la fabrication de l'acide sulfurique s'est élevée à 86.000 tonnes et celle des superphosphates à 113.000 tonnes mais, comme l'a fait remarquer le dernier rapport du conseil, la société a modéré sa production. Nous avons indiqué qu'elle pouvait fournir 167.000 tonnes annuellement.

Les bénéfices nets indiqués dans le tableau ci-dessus s'entendent après de notables amortissements avant inventaire, amortissements pratiqués par voie de réduction directe de la valeur des immobilisations à l'actif du bilan. En dehors de cela, sur les bénéfices du dernier exercice, il a été prélevé 1 1/2 million d'amortissements, c'est-à-dire 15 % du montant des immobilisations. La politique du conseil est donc prudente.

À remarquer d'ailleurs que, sur les bénéfices du dernier exercice, les répartitions aux actions et aux parts n'ont absorbé que 50 % environ. La situation des porteurs de parts par rapport à celle des actionnaires se trouve être la suivante d'après la répartition des bénéfices : pour chaque franc de superdividende que reçoit l'action au-dessus de 5 fr., la part a droit à 1 fr. 42.

Ajoutons que la société ayant son exploitation en Espagne échappe à l'impôt sur les bénéfices de guerre.

En définitive, l'Union espagnole des fabriques d'engrais de produits chimiques et de superphosphates apparaît comme une entreprise possédant de sérieux moyens d'action, assurée de faciles débouchés pour ses productions, en Espagne même et à de bonnes conditions. Il semble donc logique de tabler sur une augmentation assez rapide de la

⁴ Compania iberica de superfosfatos (1909).

production jusqu'à la pleine capacité des usines ; le besoin de superphosphates et de produits chimiques se fera encore plus impérieusement sentir dès la fin de la guerre car il faudra rendre la fertilité aux terres négligées et reconstituer les stocks. Aussi, en prévision de ces besoins, la société, grâce au perfectionnement de son outillage, sera-t-elle en mesure d'assurer, le moment venu, la permanence de la production maxima, comme l'indiquait le rapport de l'assemblée du 12 juin dernier.

Dans ces conditions on peut espérer une augmentation du dividende pour 1917 et les exercices suivants et l'affaire peut être considérée comme une entreprise d'avenir. Au cours actuel de 255 fr. pour l'action qui se négocie au marché en Banque, au comptant et sur la base du dividende de 15 fr., réparti pour 1916, l'action qui offre un rendement supérieur à 5 % semble intéressante, tant comme rendement que comme spéculation, en vue d'une amélioration de cours parallèle au développement de l'entreprise.

MINES D'ALGÉRIE-TUNISIE (OMNIUM)
(*La Journée industrielle*, 24 octobre 1918)

Cette compagnie a tenue hier son assemblée annuelle sous la présidence de M. de Peyerimhoff. D'après le rapport soumis aux actionnaires, le premier semestre de l'exercice en cours a été particulièrement difficile, au point de vue des approvisionnements de phosphate. L'accord heureusement intervenu entre les gouvernements français et espagnol autorise l'importation en Espagne d'un important contingent de phosphate nord-africain, sur lequel la Compagnie reçoit sa part proportionnelle.

La société a pu parallèlement assurer, dans des conditions convenables, le fret de ces phosphates par trois vapeurs espagnols qui font, sans arrêt, le voyage Algérie-Tunisie-Espagne. Les trois usines de Malaga, Alicante et Valence qui avaient été arrêtées les 11 novembre 1917, 3 décembre 1917 et 24 janvier 1918, sont maintenant de nouveau en pleine marche.

L'usine de Séville, alimentée par du phosphate de Cacérès, avait pu continuer sa fabrication.

La production d'acide sulfurique s'est élevée à 66.000 tonnes et celle de superphosphate à 84.500 tonnes.

De même qu'en 1916, le marché n'a pas demandé aux usines le plein de leur rendement que les difficultés d'approvisionnement ne leur auraient d'ailleurs pas permis de fournir.

La société a continué à préparer les usines pour l'après-guerre en les dotant de tous les perfectionnements de nature à améliorer leurs prix de revient.

MINES D'ALGÉRIE-TUNISIE (OMNIUM)
(*L'Économiste parlementaire*, 26 décembre 1918)

.....
L'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates a bénéficié d'un exercice assez favorable. Elle a produit 60.000 tonnes d'acide sulfurique et 84.500 tonnes de superphosphates, chiffres notablement inférieurs à ses possibilités.

NOMINATIONS
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1919)

— Nous enregistrons avec plaisir la nomination au poste d'administrateur de l'Union espagnole de produits chimiques de M. Marcel Kapferer ⁵, en remplacement de M. Génébrias de Redaigue, décédé.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE MINES D'ALGÉRIE-TUNISIE "OMNIUM"
(*Le Sémaphore algérien*, 19 septembre 1919)

.....
UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS, DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE SUPERPHOSPHATES. — Les usines n'ont pu travailler qu'à marche réduite. Le phosphate manquait pour les approvisionner et la crise des chemins de fer entravait les expéditions. C'est ainsi que Valence a dû arrêter plus le six mois, Malaga et Alicante, cinq mois. Les prix demeurent satisfaisants, encore qu'il ne puisse être sage d'escompter leur maintien lorsque les conditions de la production redeviendront normales.

Au point de vue technique, les usines demeurent dans un état pleinement satisfaisant.

La situation de trésorerie est très favorable.

Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques
et de superphosphates
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1920)

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée ordinaire.

Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à 3.053.683 fr., auxquels il convient d'ajouter le solde reporté de 1918, 40.079 fr., soit un total de 3.095.702 francs.

La production des mines de phosphates nord-africaines reste soumise aux restrictions gouvernementales et les marchés passés sont ainsi ramenés à un chiffre très inférieur à celui qui serait nécessaire pour assurer la pleine utilisation des installations industrielles. L'usine de Séville est encore arrêtée de ce fait. Ses livraisons ont atteint 90.000 tonnes de superphosphate.

Le rapport signale que l'usine d'Alicante a été incendiée. L'appareil d'acide sulfurique a été détruit tout entier. Les pertes ont été couvertes, pour la plus grande partie, par des assurances.

L'assemblée a décidé de fixer le dividende à 20 fr. par action et à 21 fr. 428 par part de fondateur.

M. Kapferer a été nommé administrateur.

Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques
et de superphosphates
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1921)

⁵ Marcel Kapferer (1872-1966) : directeur des Pétroles Jupiter. Représentant ici la Société générale de mines d'Algérie-Tunisie. Voir [encadré](#).

Les actionnaires de cette société se sont réunis hier en assemblée ordinaire.

Le rapport présenté par le conseil signale que le contingentement appliqué par la France aux exportations de phosphate sur l'Espagne a pesé lourdement sur le premier semestre de 1920 ; d'autre part, les exigences de la main-d'œuvre, les grèves et enfin les difficultés de transports ont causé au conseil de sérieuses préoccupations.

La crise industrielle, commerciale et monétaire qui pèse depuis quelque mois sur le monde entier a fait sentir ses effets en Espagne avant même le dernier semestre de 1920.

La production des usines s'est élevée, au cours de l'exercice, à 88.594 tonnes, les livraisons à 69.114 tonnes. La société compte ajouter au commerce des superphosphates celui de certains engrais élémentaires réclamés par la clientèle

L'impossibilité d'obtenir des phosphates en quantités suffisantes pour faire fonctionner à plein les quatre usines, et, d'autre part, l'exagération temporaire de la dépense ont amené la société à ajourner la reconstruction de l'usine d'Alicante.

Avec la prochaine réouverture du libre marché du phosphate, le rétablissement des appareils d'acide sulfurique devient cependant recommandable, aussi la société y procédera sans délai.

Les bénéfices nets de l'exercice 1920 ressortent à 3.682.152 fr., y compris le reliquat de l'exercice 1919, soit 40.801 francs.

À l'unanimité, l'assemblée a décidé de fixer le dividende à 20 fr. par action et à 21 fr. 428 par part de fondateur, payable à partir du 2 mai, sous déduction des impôts.

L'assemblée a réélu M. de Montureux ⁶, administrateur sortant, ratifié la nomination de M. de Maniquet-Vauberet comme administrateur et désigné MM. Cornuel et de Palisseaux, comme commissaires des comptes

UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS, DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE SUPERPHOSPHATES

(Cote de la Bourse et de la banque, 26 mai 1922)

Les résultats obtenus en 1921 par l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates se traduisent pas un bénéfice d'exploitation de 1.756.430 fr. Le bénéfice net ressort à 918.589 fr. contre 3.641.351 fr. Le solde disponible s'établit à 953.971 fr. Aucun dividende ne sera distribué, alors que l'an dernier, il avait été réparti 20 fr. par action et 21 43 par part.

OMNIUM D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE (Les Annales coloniales, 12 janvier 1923)

.....
La guerre a surpris l'Omnium, au début de la mise en œuvre de la Compagnie des phosphates de Constantine, alors que son autre filiale, « l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates », n'avait pas non plus réalisé tout son programme.
.....

⁶ Arthur de Montureux (1861-1944) : administrateur d'une quarantaine de sociétés, dont l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie (1903). Voir [encadré](#).

Union espagnole de fabrique d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates
(*La Journée industrielle*, 17 juin 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 86, rue Saint-Lazare, tenue hier sous la présidence de M. de Peyerimhoff, a approuvé les comptes de l'exercice 1922, présentant, ainsi que nous l'avons précédemment annoncé, un solde créditeur de 582.003 fr., qu'elle a décidé de reporter à nouveau.

Alors que la production en 1922 a atteint seulement 72.254 tonnes, la société a vendu 114.000 tonnes et liquidé ainsi tous ses stocks antérieurs. Les prix de revient de l'année courante ne porteront donc plus le poids des tonnages relativement importants de marchandise fabriquée, reportés d'une année sur l'autre depuis la guerre.

La société a continué, au cours de cette année, à maintenir ou à porter en parfait état les divers éléments producteurs de son entreprise. L'usine d'Alicante, simplement utilisée comme dépôt depuis son incendie, a été reconstruite. De nombreuses améliorations ont été apportées aux autres usines, notamment des compléments d'installations industrielles et des constructions de maisons pour ouvriers et personnel dirigeant.

Le rapport signale que le conseil usera vraisemblablement, au moment opportun, de la faculté prévue aux statuts d'augmenter le capital jusqu'à 20 millions de francs.

Le conseil a, d'autre part, eu l'occasion de constater à plusieurs reprises que la limitation à la péninsule Ibérique du domaine de la société entraîne de sérieuses difficultés tant pour les résultats annuels de l'activité sociale que pour le développement et l'avenir de l'entreprise. Il a été pressenti par diverses entreprises travaillant en France en vue d'un accord industriel et commercial qui permettrait la réalisation de ces projets.

M. Ansbacher a été réélu administrateur.

Union espagnole de fabrique d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates
(*La Journée industrielle*, 27 septembre 1923)

L'assemblée extraordinaire qui a eu lieu hier sous la présidence de M. de Peyerimhoff, a régularisé l'augmentation du capital social de 10 à 20 millions par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 100 francs, décidée par le conseil d'administration dans sa séance du 16 juillet dernier, en vertu de l'autorisation qu'il tenait d'une assemblée extraordinaire antérieure.

Les articles 6 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Union espagnole d'engrais et produits chimiques
(*Le Journal des finances*, 6 juin 1924)

Les bénéfices de l'exercice 1923 s'élèvent à 646.608 francs. Le conseil ne proposera pas à l'assemblée du 14 juin la reprise des dividendes.

Au bilan au 31 décembre 1923, les immobilisations ont peu varié à 16.950.525 francs. L'actif disponible ou réalisable atteint 27.133.249 francs en regard de 16.519.664 francs d'exigibilités.

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
(*Annuaire industriel*, 1925)

Botto (Henry), chev. Lég. honn., 61, Calle Palma, à Madrid. T. 15-40 J. — E.C.P. et A. et M. — Directeur. en Espagne, de la Maison Deutsch et Cie. Sous-directeur de l'Union espagnole de fabriques de superphosphates. (Pétrole.)

Durand (François-Sauveur-Valentin-Pierre), chev. Lég. honn. (titre militaire), Croix du mérite de guerre italienne, [officier du Nicham](#), conseiller du commerce extérieur de la France, Apartado 176, Sevilla, Espagne. E.C.P. (1892). Directeur de l'agence pour l'Espagne de : Leflaive et Cie et Société des Moteurs Chaléassière, à la Chaélassière, St-Etienne, Loire. Délégué en Andalousie de l'Office commercial français en Espagne. (Questions commerciales. Mécaniques. Engrais chimiques.)

Antérieurement : ingénieur de Cies minières au Mexique, au Mozambique et en Argentine. Ancien directeur de l'Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates.

Polet (Léon), 5, calle de Eduardo Ocon, Malaga, Espagne. E.C.P. Directeur de la. Metalurgica, S.A. (Constructions métalliques.)

Antérieurement : directeur de l'usine de Malaga de l'Union espagnole de fabrication d'engrais, produits chimiques et superphosphates.

Sonneck (Antonin), 35, Foro Bonaparte, Milan, Italie. — E.C.P. Directeur technique de la « Montecatini », Sté générale pour l'industrie minière et métallurgique. (Produits chimiques et engrais.)

Antérieurement : ingénieur aux Etablissements Kuhlmann, à l'Union espagnole de fabriques d'engrais, à Malaga, à la Societa por la Sviluppo de supperfosfati, à Livourne, à la Cie asturienne, à Rochefort et Milan

Union espagnole de fabrique d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 janvier 1925)

L'assemblée extraordinaire du 12 janvier a, conformément à l'article 42 des statuts, autorisé le conseil à réaliser le transport, la vente ou l'apport à tous tiers ou à toute société, même étrangère, de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société en Espagne.

Le rapport signale les inconvénients considérables, principalement d'ordre fiscal, rencontrés en Espagne depuis plusieurs années et indique qu'il s'attachera de plus en plus à réaliser le transfert en France de l'activité de la société au fur et à mesure des occasions et des possibilités.

UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juin 1925)

Le bilan du dernier exercice de l'Union espagnole de fabriques d'engrais qui sera présentée à l'assemblée du 15 juin fait ressortir un bénéfice de 1.709.200 fr. alors que l'exercice antérieur n'avait laissé qu'un bénéfice de 646.000 fr. On ne connaît pas encore les intentions du conseil au sujet de la répartition.

Union espagnole de fabrique d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1925)

L'assemblée ordinaire, tenue le 15 juin sous la présidence de M. de Peyerimhoff, a approuvé comptes de l'exercice 1924, se soldant par un bénéfice net de 1.778.274 francs, auquel s'ajoute le solde reporté de l'exercice 1923, de 470.985 fr.

Voici la répartition décidée : réserve légale. 85.460 fr. ; premier dividende de 5 % aux actions, 1.000.000 de francs ; au conseil, 62.374 fr. ; amortissement à la disposition du conseil, 250.000 fr. ; 1 % de superdividende aux actions, 200.000 fr. ; aux parts de fondateur, 85.714 fr. ; report à nouveau, 25.052 francs.

Le dividende brut de 6 fr. par action sera mis en paiement sous déduction des impôts, à partir du 29 juin prochain.

Le dividende des parts sera porté en déduction des droits répétibles dus sur ces parts.

M. de Peyerimhoff, administrateur sortant, a été réélu.

Dans son rapport, le conseil expose que les opérations de cession des usines d'Espagne sont actuellement réalisées, la Société se consacrant désormais au développement de ses nouvelles entreprises en France.

C'est ainsi que le conseil a déjà pris des intérêts importants dans les usines régionales d'engrais, création de la Société Mines et Usines, qui a entrepris l'exécution méthodique d'un large programme de construction d'usines d'engrais.

Informations financières
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE MINES D'ALGÉRIE-TUNISIE (OMNIUM)
(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1925)

.....
L'Union espagnole a décidé de transporter son siège en France. Elle doit participer avec les ressources qui lui proviennent d'Espagne aux entreprises de Mines et Usines [c'est-à-dire aux Cies régionales de fabrique d'engrais].

UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUE D'ENGRAIS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juin 1926)

Les comptes de l'exercice de l'Union espagnole de fabriques d'engrais qui seront soumis à l'assemblée du 18 juin se soldent par un bénéfice net de 1.823.000 fr. contre 1.709.200 fr. l'année précédente. Le dividende serait légèrement supérieur à celui de 1925, qui avait été fixé à 6 %.

UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUE D'ENGRAIS
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1927)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence de M. de Peyerimhoff a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant, déduction faite des charges, par un bénéfice net de 1 million 842.634 francs.

Ce bénéfice a été réparti comme suit : à la réserve légale, 92.131 fr. ; aux actionnaires, 5 % à titre de premier dividende, 1 million ; tantièmes statutaires, 73.459 fr. ; superdividende aux actions, 450.000 fr. ; aux parts de fondateur, 392.857 fr. ; report à nouveau, 34.186 francs.

Le dividende ressort ainsi à 7 fr. 25 par action, sur lequel un acompte de 5 fr. net a déjà été payé. Les parts recevront 6 fr. 428 soit, après apurement de la totalité des droits qui restaient dus par ces parts, un solde net distribuable, de 3 fr. 528.

M. Louis de Maniquet-Vauberet et le comte de Montureux, administrateurs sortants, ont été réélus.

UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS

(La Presse, 2 juillet 1927)

Bénéfices de 1926 : 1.842.634 francs, contre 1.797.466 francs, dividende maintenu à 7,25 par action et 6,428 par part.

UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS

(Cote de la Bourse et de la banque, 12 juin 1928)

L'Union espagnole de fabriques d'engrais a réalisé, en 1927, un chiffre de bénéfices de 1.863.489 fr. contre 1.842.634 francs, permettant de proposer, à l'assemblée du 23 juin, un dividende de 7 fr. 25 brut, égal au précédent.

UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS

(Paris-Soir, 13 juin 1928)

Bénéfices de 1927 : 1.863.489 fr. contre 1.842.634. Dividende proposé à l'assemblée du 23 juin : 7 fr. 25 brut, égal au précédent.

UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS

(Le Journal des débats, 26 juin 1928)

L'assemblée ordinaire du 23 courant a voté le maintien du dividende brut à 7 fr. 25 par action et 0 fr. 428 par part.

La liquidation des affaires d'Espagne est virtuellement terminée. Le conseil proposera la modification de la dénomination sociale à une prochaine assemblée extraordinaire.

Union espagnole de fabrique d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates

(L'Information financière, économique et politique, 26 juin 1928)

L'assemblée ordinaire tenue le 28 juin, sous la présidence de M. de Peyerimhoff, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, se soldant par un bénéfice net de 2.536.131 francs, y compris le report antérieur s'élevant à 34.186 francs.

Le dividende brut a été fixé à 7 fr. 25 par action et 6 fr 428 par part, payable sous déduction des impôts, à partir du 31 octobre prochain.

Le rapport indique que les opérations de liquidation des affaires sociales en Espagne ont été virtuellement terminées en cours d'exercice.

L'activité sociale étant vouée à l'avenir à des entreprises exclusivement françaises, une prochaine assemblée extraordinaire, aura à modifier en conséquence la raison sociale.

En ce qui concerne les opérations en France, le rapport indique que les Sociétés Régionales des Engrais du Berry et de l'Orléanais, dans lesquelles l'Union s'est intéressée, ont achevé leurs usines et entrent actuellement dans la période d'exploitation. La Compagnie Régionale des Engrais de la Normandie, construite à Caen une usine d'acide sulfurique, de superphosphate et de produits chimiques.

Depuis juin 1927, la Société a assumé la direction de ces entreprises, en qualité d'administrateur délégué.

Omnium d'Algérie-Tunisie
(*Le Journal des finances*, 28 et 30 septembre 1928)

.....
Toujours dans le but d'assurer des débouchés aux gisements de phosphates dans lesquels il possédait des intérêts, l'Omnium avait fondé en 1910 une autre filiale importante : l'Union espagnole de fabrique d'engrais de produits chimiques et de superphosphates, avec un capital de 7.500.000 francs, qui fut, par la suite, porté à 10, puis à 23 millions, exploitait quatre usines en Espagne. Cette société n'obtint que des résultats assez irréguliers. Cependant, en 1920, elle gagnait plus de 3 millions et pouvait distribuer un dividende de 20 %. Mais les années qui suivirent ayant été à nouveau mauvaises, le conseil décida, devant les difficultés de l'exploitation en Espagne, de liquider l'actif qui avait été constitué dans ce pays, et de transporter son activité en France.

C'est chose faite, depuis l'an dernier, et l'Union espagnole d'explosifs [*sic* : lapsus. Lire *de fabrique d'engrais*] joue maintenant le rôle de directeur de l'exploitation des trois filiales régionales [engrais du Berry, de l'Orléanais-Beauce et de la Normandie] dont nous avons signalé la création et auxquelles l'expérience industrielle de leur aînée sera très utile.

.....

1929 : l'Union des mines reprend la participation de l'Omnium
dans l'Union espagnole

Union espagnole de fabrique d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juin 1930)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 21 juin sous la présidence de M. de Montureux, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, au cours duquel la Société a consacré son activité à l'administration de ses trois

filiales : la Compagnie régionale des engrais du Berry, la Compagnie régionale de l'Orléanais-Beauce et la Compagnie régionale des engrais de la Normandie.

L'Union espagnole n'exploite elle-même aucune usine et ses recettes proviennent uniquement des dividendes distribués par ses filiales. Pour l'exercice écoulé, la suppression ayant été décidée du versement par ces filiales des intérêts Intercalaires, le bénéfice net de l'Union Espagnole, après déduction de toutes charges, se trouve réduit à 18.300 fr. qui ont été reportés a nouveau.

Cette diminution du chiffre des bénéfiques n'est qu'apparente et ne signifie point que les résultats bénéficiaires du groupe soient en régression. Au contraire, l'exercice 1929 a été marqué par une amélioration très sensible de la situation. Mais le conseil a estimé que la tâche la plus urgente était de terminer l'usine de Mondeville et, pour cela, il convenait de supprimer le dividende cette année.

Dans ces conditions, il était inutile d'imposer aux filiales le versement d'intérêts intercalaires qui ne constituent qu'un virement comptable et, comme l'Union espagnole possède la quasi-totalité de leur fonds social et qu'elle gère la trésorerie du groupe tout entier, les sommes provenant de l'activité des usines n'en sont pas moins a sa disposition et seront utilisées au mieux des intérêts communs.

L'assemblée a réélu M. Juge, administrateur sortant. Elle a ratifié la nomination aux mêmes fonctions de MM. Paul Jordan ⁷ et Paul de Thomasson ⁸, nommés à titre provisoire par le conseil en cours d'exercice.

Enfin, l'assemblée a donné *quitus* de leur gestion aux membres du conseil en exercice, ainsi qu'à MM. Ansbacher et de Maniquet-Vaubert, administrateurs démissionnaires.

Voici un bref exposé des résultats obtenus par les filiales de la société pour l'année écoulée :

Compagnie régionale des engrais de Berry. — Les fabrications, qui avaient été suspendues à Issoudun le 13 décembre 1927, y ont été reprises le 6 février 1929. L'usine a produit, pendant l'exercice écoulé. 12.323 tonnes d'acide sulfurique, et 21.417 tonnes de Super 10 %. Les ventes des différents produits élaborés, exprimées en quantités de superphosphate 10 %, base des fabrications sociales, ont atteint 91.281 tonnes et permis de réaliser un bénéfice Industriel de 1.101.402,88, correspondant, après imputation des frais généraux et agios, à un solde net de 315.900 fr. 11. L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'amortir ses frais de premier établissement pour 300.000 fr. et de reporter à nouveau 15.000 fr. 11.

Compagnie régionale des engrais de l'Orléanais-Beauce. — La reprise des fabrications de l'usine de Voves s'est effectués le 6 janvier 1920, après un arrêt de dix mois, motivé par la situation du marché. Au cours de l'exercice 1929, elle a produit 14.167 tonnes d'acide sulfurique et 18.713 tonnes de super 16 %, livrant un tonnage de produits divers équivalant à 97.31 tomes de super 16 %, et obtenant un bénéfice industriel de 1.338.931 fr. 30. Le solde du compte « Profits et Pertes » ressort, après imputation des frais généraux et des intérêts et agios, à 607.071 fr. 42. L'assemblée générale des actionnaires a décidé un report à nouveau de 7.071 fr. 49 après amortissement des frais de premier établissement pour 800.000 francs.

Compagnie Régionale des Engrais de la Normandie. — Ayant, en raison de la situation du marché des superphosphates, volontairement ralenti en 1929 la construction de l'usine de Mondeville, le conseil a poursuivi ses études en vue de lui

⁷ Paul Jordan (1872-1939) : polytechnicien, ingénieur en chef du corps des mines, ancien directeur de l'Union des mines marocaines (1912). Voir [encadré](#).

Vieille connaissance de Peyerimhoff.

⁸ Paul de Thomasson (1894-1973) : alors directeur de l'Union des mines. Puis directeur de l'Urbaine-Vie (1934-1938), de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938-1948), directeur adjoint de la Banque de l'Indochine (sept. 1950).

attribuer tous les perfectionnements récemment apportés à l'industrie des superphosphates.

On envisage pour 1930, en même temps qu'une reprise très active des travaux afférents à l'édification des bâtiments industriels, l'application d'un procédé d'enrichissement, qui permettra d'économiser sous forme de Super 18 %, une appréciable proportion de la production annuelle. Tous les arrangements financiers sont déjà pris pour procurer les ressources indispensables à l'achèvement de ce programme. Du point de vue comptable, l'exercice 1929 ne s'exprime que par des immobilisations. et le compte « Profits et Pertes » laisse apparaître un solde débiteur de 31.043 fr. correspondant entièrement à des frais généraux.

Union espagnole de fabrique d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1930. Les résultats industriels s'élèvent à 695.578 francs 50. Après déduction de 501.642 francs 76 pour intérêts des obligations et charges, le solde de 113.301 fr. 78 a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur faite en cours d'exercice de M. Paul Gingembre et a donné *quitus* de la gestion de MM. Henri de Peyerimhoff, de Fontenelle et de Jenouvrier.

Le conseil, dans son rapport, donne quelques chiffres faisant ressortir l'activité de ses trois filiales.

Pour la Compagnie Régionale des Engrais du Berry, la production d'acide sulfurique à 53° Bé. s'est élevé à 14.170 tonnes et la production de super 16 % a été de 24.303 tonnes. Les ventes des différents produits fabriqués, convertis en quantités de superphosphates 16 %, base des fabrications, ont atteint un total de 20.752 tonnes.

Pour la Compagnie Régionale des Engrais de l'Orléanais-Beauce, l'usine de Voves a produit pendant l'exercice écoulé : 14.635 tonnes d'acide 58° Bé et 21.678 tonnes de super 16 %.

Les ventes des différents produits fabriqués ont atteint 25.304 tonnes.

Les travaux de construction de l'usine de la Compagnie Régionale des Engrais de la Normandie, repris depuis le mois de mars dernier, se poursuivent activement.

Quant à l'Union espagnole, le maximum de disponibilités a été employé à la construction de l'usine de Mondeville.

(*Archives commerciales de la France*, 25 novembre 1931)

PARIS. — Modification. — Société UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS, DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE SUPERPHOSPHATES, 26, Baume. — Transfert du siège, 174, bd Haussmann. — 7 sept. 1931. — J. S. S. (pub. du 17 novembre 1931).

Annuaire industriel, 1938 [périmé] :

SUPERPHOSPHATES (Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques et de), 26, r. de La Baume, Paris, 8^e. Ad. t. Iberisuperbi-Paris. Soc. an. cap. 20.000.000 fr. — Adm. -Prés. : de Peyerimhoff ; Vice-prés. : Ansbacher Th. ; Adm : Jenouvrier [1846-1932], Juge, de Maniquet-Vauberet, L. de Montureux.

Superphosphates. Engrais et produits chimiques (4-459)

PARLEMENTAIRES ET FINANCIERS
(*Documents politiques*, mars 1932)

JENOUVRIER, Léon [1846-1932]
Sénateur d'Ille-et-Vilaine [1907-1932]
Adresse : 6, rue Coëtlogon, à Paris (VI^e).
Administrateur : Union espagnole de fabriques d'engrais et de produits chimiques,
Union française de superphosphates, Tramways d'Ille-et-Vilaine.

Union espagnole de fabrique d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1927)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence de M. de Peyerimhoff a approuvé les comptes de l'exercice 1920 se soldant, déduction faite des charges, par un bénéfice net de 1 million 842.634 francs.

Ce bénéfice a été réparti comme suit : à la réserve légale, 92.131 fr.; aux actionnaires, 5 % à titre de premier dividende, 1 million: parts statutaires, 73.459 fr.; superdividende aux actions, 450.000 fr.; aux parts de fondateur, 392.857 fr. ; report à nouveau, 34.186 francs.

Le dividende ressort ainsi à 7 fr. 25 par action, sur lequel un acompte de 5 fr. net a déjà été payé. Les parts recevront 6 fr. 428 soit, après purement de la totalité des droits qui restaient dus par ces parts, un solde net distribuable, de 3 fr. 528.

M. Louis de Maniquet-Vauberet et le comte de Montureux, administrateurs sortants, ont été réélus.

UNION ESPAGNOLE DE FABRIQUES D'ENGRAIS.
(*Le Temps*, 27 avril 1933)

L'assemblée du 25 avril a approuvé les comptes de 1932 qui ont fait ressortir une perte de 68.177 francs pour l'exploitation et de 14.743.395 francs pour réévaluation des divers éléments de l'actif (portefeuille). La perte de 1931 avait été de 222.663 francs.

Les Assemblées d'hier
Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques
et de superphosphates
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 16 mai 1933)

Approbation des modalités de l'absorption de la Régionale des Engrais du Berry et de la Régionale des Engrais de l'Orléanais-Beauce par la Compagnie Régionale des Engrais de la Normandie et le changement de dénomination de cette société en celle des Compagnies régionales réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques. Approbation de la cession au pair faite à la Compagnie des Phosphates de Constantine en compensation partielle de sa créance de 153.463 actions des Compagnies régionales

réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques. Acceptation de l'apport de l'Union espagnole de fabriques d'engrais aux Compagnies Réunies ci-dessus, moyennant 15.000 actions de 100 fr. Vote de la remise à la masse des porteurs de parts Union Espagnole de 3.000 actions de 100 fr. des Compagnies Réunies à raison de une action pour dix parts.

ÉCHANGES RECOUPONNEMENTS
Union espagnole de fabriques d'engrais, de produits chimiques
et de superphosphates
(*L'Ouest-Éclair*, 11 décembre 1933)

Cette société étant absorbée par les Compagnies régionales réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques, il est actuellement procédé à l'échange des titres dans la proportion : 5 actions Union Espagnole contre 2 actions Compagnies régionales ou 10 parts Union espagnole contre 1 action Compagnies régionales.

Suite :

[Compagnies régionales réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques.](#)